



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires  
du Rhône**

Lyon, le 19 septembre 2013

*Service Eau et Nature  
Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle*

**PREFECTURE DU RHONE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement de la Communauté de communes du Pays Mornantais relative au projet d'aménagement de bassins de rétention pour les eaux pluviales de la ZAE des Platières sur le territoire des communes de MORNANT et SAINT LAURENT D'AGNY.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours, du 14 octobre au 15 novembre 2013 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

M. Charles ALEX, médecin généraliste, ex-expert auprès de la Cour d'Appel de Grenoble, désigné en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence en mairie aux lieux et jours suivants :

SAINT LAURENT D'AGNY	le 23 octobre 2013	de 9h30 à 11h30
MORNANT	le 25 octobre 2013	de 10h à 12h
SAINT LAURENT D'AGNY	le 8 novembre 2013	de 15h à 17h
MORNANT	le 15 novembre 2013	de 15h30 à 17h30

Mme Jacqueline FABRE, retraitée- inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est désignée en qualité de suppléante.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairies précitées aux jours et heures d'ouverture au public.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, la Communauté de communes du Pays Mornantais, service voirie, tél : 04.78.44.14.39, email : [voirie@cc-paysmornantais.fr](mailto:voirie@cc-paysmornantais.fr).

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies désignées, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de MORNANT.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies précitées et à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, 165 rue Garibaldi 69003 LYON.

Pour le directeur départemental  
le chef de service  
Laurent GARIPUY